**Compte rendu du Conseil PLH du 1er février 2021**

Excusé.e.s : Anne-Hélène Klinger Dollé, Philippe Ragel

1. Durée du contrat en cours : 1er janvier 2021-31 décembre 2026

Un peu rallongé en raison de l’étalement des vagues d’évaluation du Hcéres.

1. Présentation et vote du budget

Dotation 2021 = 66159 euros, en très légère baisse, en raison d’une diminution de notre périmètre, calculé à partir de l’effectif (mais avec des coefficients différents selon le statut), du nombre de soutenances de thèses et d’HDR.

Un nouveau calcul du périmètre de chaque équipe sera fait à mi-contrat, donc en 2023, pour de possibles ajustements.

Rappel des règles : 10% de cette dotation va sur la ligne budgétaire commune PLH. Ce budget commun sert au financement des manifestations scientifiques PLH, des journées professionnalisantes (on espère qu’elles pourront avoir lieu), des besoins communs en équipement. Il alimente également un fonds de solidarité que l’on peut mobiliser pour venir en aide à une équipe en difficulté.

Les modalités du décompte de l’effectif de chaque équipe ont été envoyées aux membres du Conseil au préalable. Elles font l’objet d’une discussion. François Ripoll s’interroge sur la prise en compte des EC titulaires à égalité avec celle des doctorant.e.s (à hauteur d’1 unité), il suggère qu’on envisage un rééquilibrage 1,25 pour les EC, 0,75 pour les doctorant.e.s. On rappelle que ce choix du coefficient 1 pour les doctorant.e.s remonte à la création de PLH et a été apprécié par le Hcéres.

On met en avant les dépenses occasionnées par les doctorant.e.s (missions, organisations de manifestations scientifiques, soutenance de thèse). Finalement, une majorité favorable au maintien de la règle 1 /1 se dégage, mais on décide d’observer la répartition des dépenses entre les EC et les doctorant.e.s dans les équipes pendant un an ou deux, afin de voir si une révision est utile.

La discussion porte ensuite sur la prise en compte ou pas des jeunes docteur.e.s (2 ans après leur dernière inscription à l’université). L’année dernière, on ne les a pas pris en compte pour éviter un trop fort déséquilibre entre les équipes. Il faut aussi se souvenir que, dans les trois équipes, ils ne sont pas prioritaires pour l’accès à des financements. On s’accorde pour ne pas édicter une règle fixe, car les données chiffrées peuvent évoluer d’une année à l’autre et mettre en difficulté une équipe.

Pour cette année 2021, la prise en compte des jeunes docteur.e.s (qui ne sont pas très nombreux.ses et qui sont à peu près également réparti.e.s entre les trois équipes internes) a les conséquences suivantes sur le budget des équipes :

ELH : -1000 euros environ

CRATA: +800 euros environ

Quasiment statu quo pour Erasme

Il faut faire attention à l’évolution pour l’an prochain : 17 doctorants en 6e-7e année, on s’attend à autant de soutenances et donc à un grand nombre de jeunes docteur.e.s dont beaucoup seront rattaché.e.s à ELH.

On met au vote l’intégration des Jeunes Docteur.e.s dans le budget de cette année et on décide d’observer l’impact financier dans les équipes pendant 1 an ou 2.

Vote unanime (17 voix)

On aboutit donc au tableau suivant :

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |  |  |
|  | **EFFECTIFS** | **DOTATION** | **RECETTES** | **DEPENSES** | **SOLDE** |  |
| **CRATA** | 22 | 9 923,85 € | 450,00 € | 4 450,00 € | 5 923,85 € |  |
| **ELH** | 73 | 32 929,14 € | 600,00 € | 9 700,00 € | 23 829,14 € |  |
| **ERASME** | 37 | 16 690,11 € | - € | 3 750,00 € | 12 940,11 € |  |
| **PLH (10% dotation)** |  | 6 615,90 € | - € | 5 607,65 € | 1 008,25 € |  |
| **TOTAL** | **132** | **66 159,00 €** | **1 050,00 €** | **23 507,65 €** | **43 701,35 €** |  |

3) Référentiel recherche, décharge

Egalement en baisse, en raison de la diminution de l’effectif : le calcul a été fait en fonction de l’effectif au 1er janvier 2021.

Avec 48 permanents, nous sommes désormais dans la tranche 21-49 permanents, ce qui donne droit à une décharge de 50 h (nous avions auparavant 64h).

Ce calcul de l’effectif sera également révisé à mi-contrat, pour tenir compte de l’évolution des unités de recherche.

La Commission Rechercherappelle que chaque unité de recherche décide de la distribution interne de cette décharge, qui n’est pas pensée pour revenir seulement à la direction du laboratoire.

Répartition votée l’année dernière sur la base de 64 ETD : direction 44h ; direction adjointe 10h ; direction ELH 4h ; direction CRATA 3h ; direction Erasme 3h

On a envisagé diverses hypothèses, mais Fabienne Bercegol et Corinne Bonnet souhaitent préserver la décharge déjà assez symbolique des responsables d’équipe. Elles proposent donc de diminuer seulement leur part de décharge.

On met au vote la distribution suivante : direction PLH : 33 h ; direction adjointe : 7h ; direction ELH : 4h ; direction CRATA, 3h ; direction Erasme : 3h

Vote à l’unanimité (17 voix)

Fabienne Bercegol indique que la Commission Recherche a voté le principe d’une décharge pour diverses tâches (webmaster d’une unité de recherche, référent HAL, direction d’une revue notamment). Actuellement, le référentiel recherche compte 1500 ETD, contre 17000 pour les composantes pédagogiques.

4) Site

Marine Le Bail annonce qu’elle souhaite arrêter à la fin de l’année universitaire.

Il paraît indispensable de mettre les compétences de webmaster dans la fiche de poste du ou de la futur.e gestionnaire de PLH (qu’il faut recruter pour la rentrée).

Le calcul de notre effectif a encore montré combien il était difficile de parvenir à des chiffres fiables, notamment en raison de la négligence des collègues qui ne transmettent pas à la webmestre les informations nécessaires à l’archivage des soutenances de thèse. Fabienne Bercegol fait pourtant remarquer que le nombre de soutenances que nous déclarons intervient dans le calcul de la dotation qui nous est allouée : nous avons donc tout intérêt à avoir des archives à jour. Elle demande donc à la gestionnaire de transmettre directement ces informations à la webmestre, à partir de la fiche de suivi qui doit être remplie avant toute soutenance.

Adeline Grand-Clément suggère de rendre l’onglet relatif aux soutenances plus visible.

5) Point sur le calendrier des activités

On passe en revue les manifestations scientifiques maintenues (à distance) ou différées.

Fabienne Bercegol invite les directions des équipes internes à faire le point sur les colloques programmés en 2022 en vue de la campagne qui s’ouvrira probablement en avril pour les demandes de subventions à la Commission Recherche.

Elle pose la question de la progression de la préparation du volume appelé à rassembler les communications présentées lors des différentes journées du cycle sur « L’invention des traces ».

Animation des axes PLH :

* Axe 1, coordonné par Philippe Chométy et Marie-Hélène Garelli :

Fabienne Bercegol présente la convention constitutive du Groupement d’Intérêt Scientifique RETHA-Réseau Théâtre Antique transmise par Marie-Hélène Garelli. Le document explique qu’il s’agit moins de créer ce réseau que de lui donner une existence officielle, notamment du point de vue de la gouvernance, car les habitudes de collaboration entre les différentes unités de recherche concernées sont déjà prises. On note qu’il n’y a pas de demande de financement récurrent, mais un engagement pour les unités de recherche à prendre en charge financièrement les manifestations (hébergement des intervenants) quand elles en sont les organisatrices. Cette convention est établie pour 4 ans.

Marie-Hélène Garelli demande l’accord de PLH pour l’adhésion à ce GIS. Fabienne Bercegol rappelle qu’un tel accord a déjà été donné pour le GIS Patrimoine (en 2029).

Marie-Hélène Garelli précise également que le colloque prévu en 2022 « Théâtre dans l’Egypte gréco-romaine. Architecture, textes et images », organisé par Estelle Galbois, fera partie des activités du GIS.

Vote à l’unanimité (17 voix) pour l’adhésion à ce GIS.

Marie-Hélène Garelli et Philippe Chométy ont programmé une rencontre au sujet de l’animation de cet axe.

* Axe 2, coordonné par Corinne Bonnet et Jean-Marc Luce : réunion programmée vendredi 5 février après-midi
* Axe 3, coordonné par Florence Bouchet et Anne-Hélène Klinger-Dollé : un groupe de travail s’est déjà constitué autour d’Anne-Hélène et du programme sur enseignement et didactique de l’image, deux réunions zoom se sont tenues ; le programme « Livre » piloté par Florence Bouchet commencera un peu plus tard ; Marine Le Bail et Benoit Tane ont obtenu un financement de la MSH (965 euros) pour la journée (différée) sur « Précarité, préciosité du livre » : un premier contact en ligne avec les intervenants est programmé vendredi 5 février.

6) Critères de première inscription en thèse

Jean-Marc Luce va siéger dans une réunion de l’ED TESC où la question va être posée du maintien ou pas de la note de 14/20 au mémoire de Master 2 comme condition d’inscription en Doctorat. Il souhaite que nous clarifions notre position afin de pouvoir porter l’avis de PLH.

Fabienne Bercegol indique que, à ALLPHA, cette condition existe bien : à titre exceptionnel, elle peut être assouplie quand l’examen du dossier montre que la note obtenue (13, par exemple) ne remet pas en cause la qualité globale de la candidature.

Après un large échange, auquel prennent part les doctorant.e.s membres du Conseil, nous redisons notre attachement ferme au 14, mais on est d’avis de demander de la souplesse pour les candidat.e.s venant de l’étranger.

7) Informations diverses :

- Asma Graa travaille désormais à plein temps, elle est avec nous jusqu’en juillet 2021. Il faut recruter un nouveau ou une nouvelle gestionnaire pour la rentrée.

- Obtention cette année de 2 AISND (Aide à l’Installation Scientifique des Nouveaux Doctorants), pour Anna Dodier (dir. Corinne Maury) et pour Thomas Constans (co-dir. J.-F. Courouau)

- Première campagne AMID-AMNAD ouverte

- On a reçu les nouveaux codes de connexion pour les imprimantes, mais les anciens fonctionnent encore

- Le projet ERC MAP a obtenu un prolongement de 6 mois supplémentaires jusqu’en juin 2023, pour cause de COVID, mais sans rallonge budgétaire

- Demandes accordées pour les prolongements de financement de thèses empêchées

- Ne pas oublier la mise en place des comités de suivi de thèse de 2e année

On s’interroge enfin sur la possibilité d’une Assemblée plénière à distance : différée pour l’instant.

Séance levée à 18h40